

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Date de la convocation
8.12.2022

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 27

L'an deux mille vingt deux
le quatorze décembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET,
M. RIGAULT, Adjoint ; M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU,
M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme MOUSSEAU, M. JALLAIS, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LIEBOT, M. VILLAIN, M. BONNET.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Michel JALLAIS à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Anne-Sophie ENON

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :
Dénomination de voies publiques

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Les services municipaux ont été interpellés par des administrés afin de
dénommer certaines voies publiques ne disposant pas de nom de voie. Afin de faciliter
la localisation et surtout leur accès au réseau de la fibre, il est proposé de dénommer les
voies.

Vu l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination des
voies de la commune et de la commune associée de ROSSAY, il est proposé de
dénommer :

- ✓ VOIE N°1 : (RD 59)
 - Route de la Bourdigalière
- ✓ VOIE N°2 : (RD7 59)
 - Route de Thouars

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : **23 DEC. 2022**

Publié le : **23 DEC. 2022**

Notifié le :

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Aménagement, Patrimoine »
du 29 novembre 2022,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ adopte les dénominations citées ci-dessus ;

⇒ décide de charger Monsieur le maire de communiquer cette information aux
différents services intéressés par cette dénomination

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

